

ATTESTATION PERMETTANT DE RECEVOIR DE L'ELECTRICITE EN EXEMPTION, EN EXONERATION OU A TAUX REDUIT DE LA TAXE INTERIEURE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE DENOMMEE CONTRIBUTION AU SERVICE PUBLIC DE L'ELECTRICITE

Article 266 quinquies C du code des douanes.

A remplir par les utilisateurs d'électricité bénéficiant d'une exemption, d'une exonération, ou d'une taxation de la TICFE à taux réduit

Usages exonérés/exemptés (cochez les cases correspondantes)		Usages taxés à un taux réduit (cochez les cases correspondantes)	
1	Procédés métallurgiques, réduction chimique, électrolyse <input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle au sein de site industriel électro-intensif (ou d'entreprise industrielle électro-intensive) dont la consommation > 3 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
			Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
	Fabrication de produits minéraux non métalliques <input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle au sein de site industriel électro-intensif (ou d'entreprise industrielle électro-intensive) dont la consommation est comprise entre 1,5 et 3 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
			Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
	Par une entreprise pour laquelle l'électricité représente plus de la moitié du coût d'un produit <input type="checkbox"/>	Par une installation industrielle au sein de site industriel électro-intensif (ou d'entreprise industrielle électro-intensive) dont la consommation < 1,5 kWh par € de la VA	Exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
			Non exposée à un risque de fuite de carbone <input type="checkbox"/>
Production de produits énergétiques <input type="checkbox"/>	Par une installation hyper électro-intensive <input type="checkbox"/>		
Production d'électricité <input type="checkbox"/>	Pour le transport par train, métro, tramway, câble et trolleybus <input type="checkbox"/>		
	Pour le transport par bus électriques ou hybrides <input type="checkbox"/>		

Conditions particulières d'application

2	Pourcentage d'exonération/exemption déclaré : (quantité d'électricité employée à un usage exonéré ou exempté / quantité totale d'électricité consommée) x 100 <input type="text"/>	Pourcentage des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit (quantité d'électricité employée à un usage taxé à taux réduit / quantité totale d'électricité consommée) x 100 <input type="text"/>	Hyperélectro-intensité Pourcentage des quantités admises au bénéfice du taux réduit (quantité d'électricité employée à un usage hyperélectro-intensif / quantité totale d'électricité consommée) x 100 <input type="text"/>
3	Référence du compteur de facturation ou référence acheminement d'électricité ou point référentiel mesure <input type="text"/>		

Bénéficiaire

4	Nom et adresse de l'entreprise	SIREN : <input type="text"/>	
5	Périmètre au niveau duquel s'exerce l'exemption/exonération ou le taux réduit	Entreprise <input type="checkbox"/>	Établissement <input type="checkbox"/>
			Installation <input type="checkbox"/>
6	Nom et adresse du site concerné	SIRET : <input type="text"/>	
7	Code(s) NAF de l'activité exercée par le(les) Bénéficiaire(s)	Code NAF de l'installation :	Code NAF du site (ou de l'entreprise) au sein duquel (de laquelle) se situe l'installation :

Fournisseur

8	Raison sociale	SIREN : <input type="text"/>
9	Référence du contrat de fourniture	
10	Établissement du fournisseur chargé de la facturation	SIREN : <input type="text"/>

Conditions générales

11	Par la présente, je m'engage : les conditions d'éligibilité à une exemption, une exonération ou à un taux réduit de la TICFE : - à justifier les éléments attestés à première réquisition, en ce sens, du service des douanes ; - à adresser au bureau de douane une copie de toute attestation établie auprès de mon fournisseur d'électricité, accompagnée d'un document justifiant du calcul du pourcentage de l'exonération et/ou des quantités admises au bénéfice d'un taux réduit et d'un document indiquant les procédés d'utilisation de l'électricité ; - à acquitter, le cas échéant, la TICFE auprès de l'administration des douanes et droits indirects, conformément aux dispositions du 7 de l'article 266 quinquies C du code des douanes ; - sur la sincérité des éléments attestés.	- à remplir
----	--	-------------

12	Fait à :	Nom et qualité :	Représentant légal <input type="checkbox"/>	(Cocher la case correspondante)
	Le :	Signature :	Mandataire <input type="checkbox"/>	